

N° 5 | 2023 | OCTOBRE

À LA UNE

DE VOTRE PARC NATUREL HABITÉ

Élections municipales-
partielles | page 6 et 7

Activités Halloween et
Noël | page 10 et 11



SAINT-DONAT.CA



[f JoéDeslauriers.maire](https://www.facebook.com/JoéDeslauriers.maire)
[@joe_deslauriers](https://www.instagram.com/joe_deslauriers)

Nous joindre

Hôtel de ville
490, rue Principale
Saint-Donat, QC, J0T 2C0

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

☎ 819 424-2383

✉ info@saint-donat.ca

🌐 saint-donat.ca

Restez informés

📘 [@municipalitedesaintdonat](https://www.facebook.com/municipalitedesaintdonat)

📷 [@municipalitesaintdonat](https://www.instagram.com/municipalitesaintdonat)

Abonnez-vous à l'infolettre :
saint-donat.ca

Inscrivez-vous aux alertes
municipales :
saint-donat.ca/alertes

Composez le 311 pour :

- Nuisances
- Débris sur la route
- Bris d'aqueduc
- Sécurité municipale

Réalisation :
Municipalité de Saint-Donat,
Service des communications

“ Encore une fois, vous avez été nombreuses et nombreux à profiter des installations récréatives et des activités culturelles tout au long de la saison ! C'est vraiment stimulant de constater que vous appréciez le travail effectué par nos équipes.

Lorsque nous aménageons des infrastructures, organisons des événements ou appuyons des organismes, nous espérons que les résidents.es et les visiteurs.euses seront au rendez-vous. L'affluence soutenue au parc Désormeaux, particulièrement sur les terrains de pickleball a dépassé nos attentes. Le parc des Pionniers a été très occupé malgré une météo incertaine. Avec son nouveau thème et ses spectacles surprises, l'achalandage aux activités de la **Symphonie des Couleurs** a été à la hauteur des objectifs fixés.

Mais c'est aussi la collaboration et la créativité de nos organismes et de nos entreprises qui font l'envie de bien des communautés. Cette année, nous avons assisté à l'ouverture ou à des améliorations significatives de plusieurs services commerciaux ou publics. La campagne de financement **Bougeons pour la santé** a été un franc succès. Le tournoi de golf de la **Maison des jeunes** a réuni près de 100 personnes. Plus de 400 coureurs.euses ont pris le départ lors des épreuves de courses en sentier du *Trail des Pionniers*. Et ce ne sont que quelques exemples qui illustrent notre dynamisme.

Les mois à venir comportent aussi des événements bien importants, dont les élections partielles dans les districts 1 et 2. Quelques personnes ont déjà confirmé leur candidature. J'encourage les électeurs.rices concernés.es à exercer leur droit de vote. Des renseignements précieux vous sont communiqués aux pages 6 et 7 de ce bulletin.

Nous invitons les personnes qui se sont installées sur notre territoire en 2023 à une session d'information le samedi 18 novembre prochain. C'est toujours agréable de rencontrer ceux et celles qui ont choisi Saint-Donat comme lieu de villégiature, de résidence principale ou de travail. Vous trouverez les détails à la page 5.

Enfin, le comité organisateur des fêtes du 150^e travaille fort pour concocter une programmation diversifiée qui rejoindra toutes les générations. Les idées ne manquent pas, mais nous sommes toujours intéressés à recevoir vos suggestions et surtout à accueillir votre contribution. Afin de soutenir le financement des festivités, un événement-bénéfice aura lieu au Grand R le samedi 4 novembre prochain sous forme de **cocktail dînatoire**. Je remercie **Ski Garceau** et **Dunton Rainville** pour leur précieuse commandite ainsi que Roxanne Garceau et les Rôtisseries St-Hubert pour leur collaboration. Les billets sont disponibles au bureau d'information touristique.

Je vous invite à lire tous les articles de ce bulletin. Vous y trouverez une foule d'informations.


Joé Deslauriers, maire | mairie@saint-donat.ca



Caucus des Municipalités locales de l'UMQ réuni à Québec dans le cadre de la négociation du prochain pacte fiscal.



Le 1^{er} septembre dernier, la Clinique du Village inaugurait son agrandissement qui permettra d'offrir plus de services.

RETOUR SUR LES SÉANCES DU 22 AOÛT ET DU 12 SEPTEMBRE 2023

REMPACEMENT DE SURFACEUSE PAR UN MODÈLE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA

Soucieux de l'environnement, le Conseil a approuvé le remplacement de la surfaceuse actuelle par un modèle électrique reconditionné. Ce nouvel équipement améliorera grandement la qualité de l'air de l'aréna, puisqu'il est sans émission de gaz d'échappement. De plus, la Municipalité bénéficiera d'une économie d'environ 3 000 \$ annuellement pour l'achat de propane.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET MUNICIPALES

Pour réaliser des travaux de réfection et d'amélioration routière sur les chemins du Domaine-Escarpé, de Mont-Jasper, des impasses du Chinook et de l'Aquilon et sur un tronçon du chemin Rexfor la Municipalité déposera une demande d'aide financière au volet *Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*.

De plus, des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Clef-du-Pimbina sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon écoulement des eaux. Une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du volet *Redressement du programme PAVL*.

Deux demandes d'aide financière seront déposées au volet 2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 pour :

- la reconstruction complète des infrastructures de la rue Aubin
- la préparation de plans et devis en vue de la construction d'une nouvelle usine d'eau potable

RÉALISATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre complète d'une politique culturelle, une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité*.

PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

À la suite du dépôt d'une demande d'aide financière par l'entreprise Quatuor à Cornes S.E.N.C. dans le cadre du *Règlement 15-912 relatif au programme d'aide financière et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique et touristique de Saint-Donat* et le respect des conditions d'admissibilité, le Conseil a octroyé une aide financière à l'entreprise répartie sur 3 ans.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

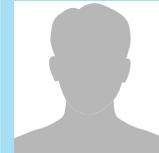
Suivant le processus d'appel d'offres, le conseil municipal a octroyé le mandat de réalisation d'une planification stratégique du développement économique et touristique à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. De plus, la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité* permettant de couvrir 80 % des coûts de ce projet.

Prochaines séances ordinaires du conseil municipal :

- Mardi 14 novembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023

Consultez à saint-donat.ca :

- les ordres du jour
- les procès-verbeaux
- les vidéos des séances



Poste vacant,
Conseiller.ère
district 1



Poste vacant,
Conseiller.ère
district 2



Marianne Dessureault,
Conseillère district 3
[conseildistrict3@
saint-donat.ca](mailto:conseildistrict3@saint-donat.ca)



Lyne Lavoie,
Conseillère district 4
[conseildistrict4@
saint-donat.ca](mailto:conseildistrict4@saint-donat.ca)



Marie-Josée Dupuis,
Conseillère district 5
[conseildistrict5@
saint-donat.ca](mailto:conseildistrict5@saint-donat.ca)



Norman St-Amour,
Conseiller district 6
[conseildistrict6@
saint-donat.ca](mailto:conseildistrict6@saint-donat.ca)

Responsabilités des élus

Urbanisme et environnement

Marie-Josée Dupuis

Travaux publics et parcs

Marianne Dessureault

Marie-Josée Dupuis

Loisirs, culture et vie communautaire

Lyne Lavoie

Développement économique et touristique

Norman St-Amour

Communications et finances

Lyne Lavoie

Marianne Dessureault

Sécurité civile et incendie

Norman St-Amour

ACTUALITÉS



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Si votre abri est visible à partir d'un lac, d'une voie de circulation ou d'une allée véhiculaire, vous pouvez l'installer à compter du 15 octobre.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SEMAINE DU
16 AU 20 OCTOBRE

Sur rendez-vous seulement :

- par téléphone au
1 888 482-6676, poste 2
- par courriel à
info@comporecycle.com

Au plus tard à **12 h** (midi) le
vendredi 13 octobre.



COLLECTES DE FEUILLES

SEMAINES DU 23 ET DU 30
OCTOBRE

Déposez vos sacs en bordure du chemin le soir précédant la collecte du compost de votre secteur. **Seuls les sacs de papier ou de plastique transparent sont acceptés.** Limite de 20 sacs par collecte. Les surplus sont acceptés en tout temps et gratuitement à l'écocentre.



STATIONNEMENT EN BORDURE DE RUE

1^{ER} NOVEMBRE AU 15 AVRIL

Il est interdit de stationner en bordure de rue entre 23 h et 7 h sur tout le territoire.



CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du 4 au 5 novembre, nous reculons d'une heure.

CIEL ÉTOILÉ



Le 9 septembre dernier, le parc national du Mont-Tremblant annonçait officiellement avoir obtenu la grande certification **International Dark Sky Park**. Cette reconnaissance internationale jumelée aux efforts du parc pour intégrer la protection du ciel nocturne à la conservation et aux programmes éducatifs profiteront au tourisme et à l'environnement naturel.

Tout en soutenant les efforts des municipalités environnantes pour renforcer leurs normes d'éclairage extérieur, le parc national du Mont-Tremblant fera la promotion des avantages de la certification

International Dark Sky Park auprès de ses 600 000 visiteurs annuels, des autres parcs nationaux du Québec et des représentants locaux. Les plans de conservation et d'éducation mettront l'accent sur la protection de l'environnement nocturne du territoire.

Étant municipalité voisine, Saint-Donat a déjà signifié sa volonté de mettre elle aussi en place des mesures concrètes pour réduire la pollution lumineuse de nuit par la conversion de ses appareils d'éclairage extérieur urbain.

La lumière artificielle peut perturber les écosystèmes, avoir un impact sur la santé humaine, gaspiller de l'argent et de l'énergie, contribuer au changement climatique et bloquer notre vision. La pollution lumineuse est un phénomène néfaste pour beaucoup d'animaux. Elle est facilement réversible par de petites actions collectives.



Joé Deslauriers - président de la table d'harmonisation du parc, Mylène Pronovost - directrice du parc et Hugues Tennier - responsable du service de la conservation et de l'éducation



La certification en tant que parc international de ciel étoilé renforcera notre capacité à sensibiliser le public à la pollution lumineuse et à protéger une composante importante de notre patrimoine immatériel - pour les générations actuelles et futures.

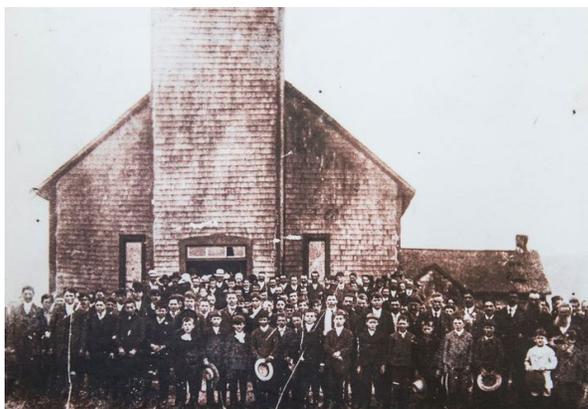
- Hugues Tennier, responsable conservation et éducation au parc national du Mont-Tremblant

L'obtention de cette certification a été rendue possible grâce au travail acharné et rigoureux de toute une équipe qui a su mobiliser des organismes et les municipalités des régions des Laurentides et de Lanaudière.

- Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat et président de la table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant



Pour plus d'information sur la démarche et l'importance de lutter contre la pollution lumineuse : sepaq.com/pq/mot/etoiles



EN ROUTE VERS LE 150^E : LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le comité organisateur des célébrations du 150^e anniversaire de la fondation de Saint-Donat vous invite pour un 2^e sondage afin de connaître les événements marquants de notre histoire.

Selon vous, quels sont les événements qui ont façonné notre identité ? Vous rappelez-vous une fête qui a laissé des souvenirs impérissables ? Il peut aussi s'agir d'une occasion tragique comme un incendie, un accident qui aura confirmé les liens serrés qui unissent notre communauté. Cet exercice vous permettra de remonter dans le temps et de mettre en lumière ce qui caractérise nos 150 ans d'histoire.

Vos événements marquants doivent être acheminés par courriel à viviane.miron@saint-donat.ca au plus tard le 31 octobre. Si en plus vous avez des photos, nous serions vraiment contents de les voir !

Trois prix d'une valeur de 50 \$ seront tirés parmi les participants.es.

ANEKNOTE, POUR QUE CHAQUE PROMENADE À SAINT-DONAT DEVIENNE UNE DÉCOUVERTE !

L'histoire de plusieurs de nos attraits patrimoniaux et culturels est désormais accessible aux visiteurs et aux résidents par le biais de la plateforme mobile Anekdote.

Que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, les utilisateurs de la plateforme pourront découvrir ou redécouvrir l'unicité de Saint-Donat par l'écoute de capsules audio.

Anekdote est une plateforme mobile québécoise qui accompagne autant le citoyen que le touriste souhaitant découvrir, en toute liberté, le monde qui l'entoure. Lorsqu'elle est en fonction, l'application vous accompagne dans vos déplacements par le biais d'une carte interactive et s'active chaque fois que vous passez près d'un point d'intérêt pour vous raconter les histoires qui s'y rattachent.

anekdote

Avec plusieurs capsules à Saint-Donat, c'est comme si vous aviez un guide touristique ou un historien pour vous accompagner dans la découverte de la municipalité et de son histoire.

C'est en partenariat avec la Fédération des villages-relais du Québec que Saint-Donat rejoint ainsi plus de 200 municipalités et villes pour permettre à tous d'en apprendre davantage et de façon interactive sur l'histoire et le patrimoine de leur localité.

Anekdote est disponible gratuitement sur App Store et sur Google Play.

INVITATION AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous êtes nouvellement locataire ou avez acquis une propriété à Saint-Donat dans la dernière année ? Le conseil municipal vous invite à une matinée d'accueil et d'information pour vous souhaiter la bienvenue ! Cette rencontre est une belle occasion pour découvrir votre milieu de vie et en apprendre davantage sur les services municipaux, les activités et les événements à venir.

QUAND ? Samedi 18 novembre, à compter de 9 h

OÙ ? Salle Jules-St-Georges, entrée arrière de l'hôtel de ville au 490, rue principale

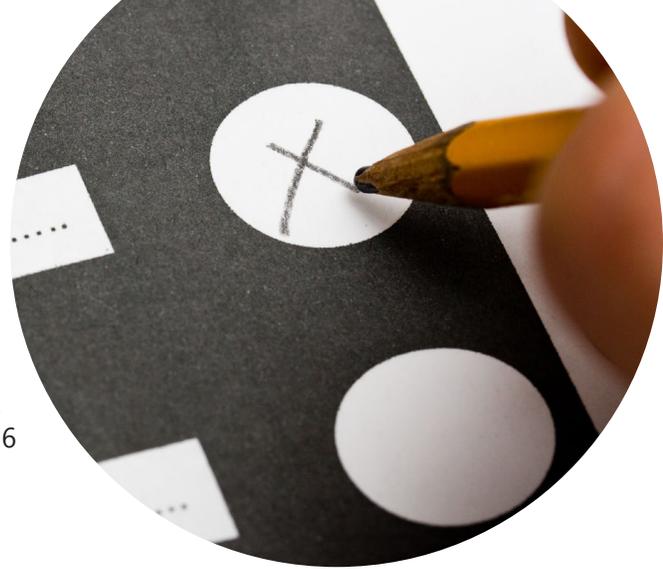
Réservation obligatoire avant le 10 novembre :
viviane.miron@saint-donat.ca ou **819 424-2383, poste 239**



ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Le dimanche 5 novembre prochain se tiendront des élections dans les districts numéros 1 et 2 afin de combler les postes de conseillers.ères.

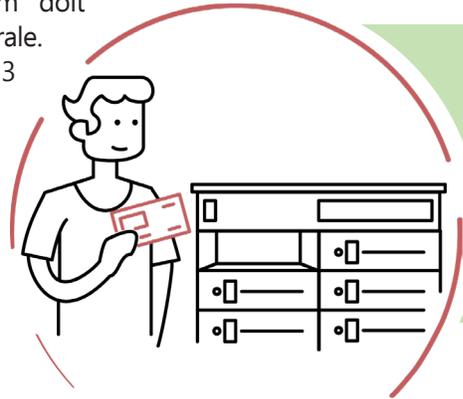
Toutes les déclarations de candidatures doivent être déposées au président d'élection, en se présentant à l'hôtel de ville, entre le 22 septembre et le 6 octobre 2023.



L'ÉLECTEUR ET SON INSCRIPTION

Pour avoir le droit de voter, votre nom doit obligatoirement apparaître sur la liste électorale. Pour ce faire, vous devez, au plus tard le 13 septembre 2023 :

1. Remplir **TOUTES** les conditions suivantes :
 - Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin
 - Avoir la citoyenneté canadienne
 - Ne pas être sous curatelle
 - N'être frappé d'aucune incapacité légale de voter
2. Remplir **UNE** de ces conditions :
 - Être domicilié à Saint-Donat au moment de la demande d'inscription et, depuis au moins 6 mois, au Québec
 - S'il ne s'agit pas d'une résidence principale, être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité depuis au moins 12 mois
 - S'il s'agit d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), être occupant, depuis au moins 12 mois, d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité



En octobre, un avis d'inscription est posté à chaque adresse domiciliaire concernée des districts 1 et 2.

Il contient les renseignements inscrits à la liste électorale. Assurez-vous de l'exactitude de ceux-ci, dont l'orthographe de vos noms et adresse.

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit en consultant la liste électorale disponible à la réception de l'hôtel de ville dès le 6 octobre.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Votre nom n'est pas inscrit ? Vous constatez une erreur sur votre avis d'inscription ? Vous avez déménagé ? Il faut alors vous présenter à la **Commission de révision** pour vous inscrire ou pour procéder aux modifications qui s'imposent.

La Commission se tiendra à la salle Jules-St-Georges, entrée arrière de l'hôtel de ville, aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 20 octobre 2023, de 14 h 30 à 17 h 30 ET de 19 h à 22 h
- Lundi 23 octobre 2023, de 10 h à 13 h

Vous devrez indiquer l'adresse de votre domicile précédent et présenter deux documents dont l'un mentionne votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport) et l'autre, votre nom et l'adresse de votre nouveau domicile (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité)



ÉLECTEUR NON DOMICILIÉ (VILLÉGIATEUR OU OCCUPANT D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE)

Vous devez transmettre une demande d'inscription afin d'ajouter votre nom sur la liste électorale.

Il suffit de remplir le formulaire « Demande d'inscription et de vote par correspondance (SMRC-9.2) » disponible sur le site web de la Municipalité à www.saint-donat.ca/elections et de le transmettre à l'hôtel de ville au 490, rue Principale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner entre elles, au moyen d'une procuration, une seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale. Pour être valide, la majorité des copropriétaires doivent signer la procuration (SMRC-9.1). Cela s'applique également aux couples propriétaires, qui doivent signer tous les deux, incluant la personne désignée. Vous trouverez le formulaire « Procuration et demande de vote par correspondance (SMRC-9.1) » au même endroit.

Notez que la vente et le rachat d'une propriété engendrent la nécessité de faire une nouvelle demande d'inscription.



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Seuls les électeurs.trices non domiciliés.ées, ayant rempli la section prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription ou la procuration peuvent bénéficier du vote par correspondance.

L'inscription au vote par correspondance permet tout de même à l'électeur.trice de se présenter au vote par anticipation ou au jour du scrutin afin d'exercer son droit de vote, s'il le préfère.



QUAND VOTER ?

- Vote par anticipation : dimanche 29 octobre 2023, de 12 h à 20 h
- Journée de vote : dimanche 5 novembre, de 10 h à 20 h



OÙ VOTER ?

À la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville au 490, rue Principale - entrée arrière.



LORS DU VOTE, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR EN MAIN AU MOINS UNE DES PIÈCES D'IDENTITÉ SUIVANTES :

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de la prévention des incendies se déroule du 8 au 14 octobre. Le choix des dates n'est pas anodin, puisqu'il commémore chaque année le grand incendie de Chicago survenu le 9 octobre 1871.



SAVIEZ-VOUS QU'ANNUELLEMENT AU QUÉBEC :

- 400 personnes sont blessées des suites d'un incendie, dont 45 % ont plus de 65 ans
- 29 000 personnes sont évacuées de leur résidence
- 49 % des incendies résidentiels sont liés à l'erreur humaine
- 14 résidences sont endommagées par le feu chaque jour

Si un incendie survenait chez vous, vous auriez moins de 3 minutes pour sortir de votre maison en flammes. Mettez les chances de votre côté en :

- vous assurant que vos avertisseurs de fumée fonctionnent bien (changez les piles lorsque nous reculerons l'heure dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023)
- préparant un plan d'évacuation avec votre famille
- vous exerçant à évacuer votre domicile

VÉHICULES D'URGENCE EN DÉPLACEMENT

Sur la route, il peut être surprenant de voir surgir un véhicule d'urgence soudainement dans son rétroviseur ou encore à une intersection. Voici comment assurer la sécurité de tous sans ralentir ceux qui répondent à un appel d'urgence.

RESTEZ CALME. Malgré le stress et la volonté de dégager la voie rapidement, il est important de s'assurer que votre manœuvre sera sécuritaire avant de l'entamer. N'oubliez pas de signaler vos intentions.

SI VOUS ÊTES EN MOUVEMENT

Déplacez-vous vers la droite pour permettre au véhicule d'urgence de passer à votre gauche. Vérifiez s'il y a suffisamment d'espace pour qu'il passe. Si vous ne voyez pas les voitures en sens inverse (comme dans une courbe ou une pente), dites-vous que le conducteur du véhicule d'urgence ne les verra pas non plus. Il ne sera alors pas sécuritaire pour celui-ci de dépasser. Maintenez plutôt votre vitesse jusqu'à ce que vous trouviez un endroit sans danger pour vous ranger et permettre le dépassement.

Les véhicules d'urgence se suivent souvent les uns les autres (polices et ambulances par exemple). Assurez-vous que ce ne soit pas le cas de celui que vous avez laissé passer avant de vous réengager sur la route.

SI VOUS ÊTES IMMOBILISÉ

Demeurez attentif aux signaux des véhicules d'urgence. Si vous ne gênez pas leur passage, demeurez là où vous êtes.

QU'EST-CE QU'EXIGE LA LOI ?

Seuls les ambulances, les véhicules de police et d'incendie peuvent demander le droit de passage. Ils sont munis de gyrophares rouges ou blancs et de sirènes. Les véhicules de service, tels que les dépanneuses, ont des phares rotatifs jaunes et n'ont pas de sirène. Il n'y a donc pas d'obligation de céder la voie. MAIS, plus vite ceux-ci se rendent à destination, plus vite la route est libérée !

Le Code de la sécurité routière exige que les automobilistes créent un corridor de sécurité dès qu'une dépanneuse, un véhicule d'urgence ou de surveillance est immobilisé feux clignotants ou gyrophares actionnés. Il faut alors ralentir à l'approche du véhicule et s'en éloigner le plus possible, de façon sécuritaire. Au besoin, arrêtez-vous avant d'effectuer la manœuvre de contournement.





PROJETS DE L'ÉTÉ 2023

Vous avez aperçu des membres de l'équipe de l'environnement sur le terrain cet été ? Voici leurs principaux projets :

- Échantillonnage des lacs (suivi de la qualité de l'eau)
- Analyses physico-chimiques des lacs
- Caractérisation des rives
- Caractérisation des plantes aquatiques
- Confection d'un herbier terrestre et aquatique
- Géoréférencement des bassins de sédimentation
- Suivi des populations d'éperlans arc-en-ciel
- Suivi et contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Plantation de végétaux en rive
- Caractérisation de milieux humides

AIGUILLES DE PIN : MYTHE ET RÉALITÉ

On entend souvent dire que les aiguilles de pin rendent la terre acide. En fait, il s'agit d'un mythe.

Les aiguilles jaune-brun, en début de décomposition, ont un taux de pH entre 6 et 6.5. Le sol quant à lui a un pH moyen de 6. On peut donc en conclure que les aiguilles de pin ne changent pas significativement l'acidité du sol.

Q Si ce n'est pas l'acidité le problème, alors pourquoi rien ne pousse-t-il près des pins ?

R Comme la plupart des conifères, les pins produisent un amas très dense de racines juste sous la surface du sol. Ces racines absorbent rapidement toute la pluie et tous les minéraux disponibles. La terre y est donc sèche et pauvre en permanence. De plus, peu de végétaux peuvent tolérer la présence de racines aussi dominantes.



Puisque les aiguilles de pin n'ont pas d'impact négatif sur le sol, utilisons-les ! Lors de l'hivernisation de vos potagers et de vos platebandes, tournez-vous vers cette ressource gratuite gisant au sol et récoltez-la. Vous pourrez en recouvrir vos plants et empêcherez ainsi les herbes indésirables de grandir et garderez l'humidité de la terre pour vos végétaux.

GESTION DES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES RÉSIDENTS NON PERMANENTS

Vous n'êtes pas au chalet toutes les semaines et la gestion des bacs devient problématique ?

Voici quelques actions que vous pourriez réaliser afin de limiter les dégâts causés, entre autres, par les animaux :

- Réduire votre production de déchets en recyclant davantage
- Passer à l'écocentre avant de quitter Saint-Donat afin d'y jeter vos déchets produits durant votre séjour
- Rapporter vos déchets à votre domicile principal si vous avez peu consommé
- Communiquer avec des résidents permanents afin de partager le même bac de déchets
- Prendre une entente avec un résident permanent afin qu'ils puissent déverrouiller et/ou mettre votre bac au chemin le jour de la collecte



VOS ACTIVITÉS

Découvrez la programmation d'activités, pour Halloween et pour Noël, organisée par la Municipalité pour le bonheur des petits et des grands.

HALLOWEEN



Lolei Khoun

Pour plus détails sur les activités, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 819 424-2383, poste 239 ou par courriel à viviane.miron@saint-donat.ca.

CONCOURS DE DÉCORATION DE CITROUILLES

Encore cette année, vous êtes invités à montrer votre créativité ! Soyez original et amusez-vous en famille à décorer une citrouille d'Halloween. Il n'y a aucune restriction quant à la technique utilisée (collage, dessin, peinture, sculpture, etc.).

Un maximum de 2 citrouilles par famille est accepté.

À GAGNER : 1^{er} prix : 3 jeux de société
2^e prix : 2 jeux de société
3^e prix : 1 jeu de société

Jusqu'au 1^{er} novembre

Faites parvenir une photo de vos œuvres par courriel à : viviane.miron@saint-donat.ca

SOIRÉE DANSANTE EN PATIN

Sortez vos plus beaux costumes pour notre légendaire patin dansant ! Animation, musique, concours de costumes et bonbons, le tout dans un décor d'Halloween.



Samedi 28 octobre, de 19 h à 21 h



Au Centre civique Paul-Mathieu (485, rue Desrochers)



Gratuit, aucune réservation

DISTRIBUTION DE BONBONS

Vos petits monstres sont invités à venir chercher des friandises dans une ambiance festive et un parcours hanté.



Mardi 31 octobre, de 15 h 30 à 18 h 30



Place Saint-Donat



Gratuit, aucune réservation

NOËL

MARCHÉ DE NOËL

Venez découvrir des artisans locaux dans une ambiance festive. Vous trouverez certainement quelques cadeaux que vous pourrez rayer de votre liste d'achat !

-  Samedi 2 décembre, de 10 h à 17 h
et dimanche 3 décembre, de 10 h à 16 h
-  À l'école Sacré-Cœur (429 rue du collègue)

FÊTE DE NOËL | SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Cette journée animée est un incontournable pour les enfants de Saint-Donat. L'effervescence est palpable et c'est à partir de ce jour que tous deviennent impatients à l'arrivée des vacances, des fêtes et des cadeaux ! Voici l'horaire :

Spectacle de Noël pour les enfants de 3 à 8 ans

-  À 10 h 30
-  À la salle Lans-en-Vercors (355, rue Lambert)
-  Gratuit, aucune réservation

Distribution de cadeaux avec le père Noël

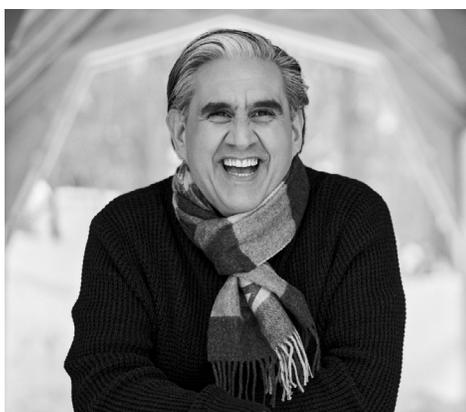
Cette année encore, le père Noël sera de passage à Saint-Donat pour offrir un cadeau à vos enfants. Puisqu'il doit préparer sa liste, hâtez-vous d'inscrire vos enfants de 10 ans et moins ! Une photo sera prise avec le père Noël lors de la remise du cadeau et vous sera envoyée par courriel.

-  De 12 h à 16 h
-  À la place Saint-Donat (442, rue Principale)
-  Gratuit et **inscription obligatoire** du 2 octobre au 5 novembre en ligne à www.saint-donat.ca/loisirs

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE MONTRÉAL

Toujours empreint de magie, ce concert mené par le réputé chef d'orchestre Louis Lavigne vous émerveillera à coup sûr. Après cet extraordinaire moment, Noël peut arriver !

-  Samedi 16 décembre, à 16 h (ouverture des portes à 15 h)
-  À l'église (381, rue Allard)
-  Gratuit avec contribution volontaire (lors de la quête)



NOSTALGIA NOËL AVEC MARC HERVIEUX

Des airs aux saveurs de nostalgie, des chansons de Noël populaires, des cantiques en souvenir de la messe de minuit et des chansons originales de Noël préparées pour ses filles. Dans une formule très intime, avec son pianiste et son violoniste, pour se rappeler les fêtes au salon en famille.

-  Samedi 23 décembre, à 20 h
-  À l'église (381, rue Allard)
-  Billets en vente à lepointdevente.com/billets/marchervieuxast-donat

Événement de financement des festivités
du 150^e anniversaire

5 à 7 cocktail dînatoire



Huîtres, bouchées, desserts et vins
Musique avec Roxanne Garceau

Samedi 4 novembre 2023

Au Grand R (251, chemin Fusey)

200 \$ par personne



SKI GARCEAU

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LA FORCE D'UNE PASSION

Billets en vente au bureau d'information
touristique (536, rue Principale)
819 424-2833 | tourisme@saint-donat.ca